



## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE SAMEDI 20 MAI 2023 A LORIENT

Présents : Renan THEPAUT (président), Joël LE DIOURON (trésorier), Patrick PASCO (président CD 56) Jean-Luc POTDEVIN (président CRA et CDA 56) Alain TRICOIRE (CDA 22), Mickaël DENIEL (CDA 29), Jacques LABRUE (CDA 35), François DESMORTIERS (CDA 35), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël BEAUCREUX (membre CRA), Michel LOMENECH (membre CRA), Patrick EVENO (membre CRA), Dominique DREYER (invité CD 29), Michel MORVAN (invité CD 29)

Absents excusés : Jacques SORIEUX (secrétaire général). Gérard LE PAPE (membre CRA et CFA)

### 1- Championnat par équipes :

Afin de suivre l'activité des arbitres et juge arbitres, il est demandé de remplir le tableau de suivi de prestation dans chaque comité. Cela permet de connaître les licenciés qui sont actifs et de mettre leur situation à jour.

Un rappel est réalisé sur les règlements sportifs régionaux et son article 1 :

#### ARTICLE 1 – Conditions de participation

- Pour être autorisées à participer au championnat régional par équipes masculines et féminines, les associations doivent :

- Disposer, pour chaque équipe engagée (sauf en féminines), d'un juge arbitre 1er degré (JA1), minimum, pouvant officier au moins sept fois par saison, et licencié au titre de l'association.

Chaque CDA devra vérifier que chaque équipe engagée dispose d'un JA qui ne peut être nommé que pour une équipe. Il devra ne pas être en inactivité.

- Décompte des vacances.

Une vacation est comptabilisée lorsque l'arbitre ou juge arbitre est nommé avec convocation.

Les vacances comptent pour 1 pour les rencontres de championnat.

Les vacances comptent pour 2 pour toutes les compétitions qui se déroulent sur la journée.

Chaque CDA doit remplir le tableau des prestations. Il doit être correctement rempli et sert de base pour la mise en inactivité des JA et AR. Attention à la cohérence des résultats obtenus avant communication. Il faut prévenir le CRA si certains doivent être rendus inactifs.

- Anomalies et pénalités

Certaines rencontres se sont déroulées sans JA. Les CDA doivent tout mettre en œuvre pour que toutes les rencontres soient juge arbitrées.

Un JA peut exceptionnellement juge arbitrer au maximum 2 rencontres par jours.

Certains JA ont officié sans avoir le grade. Cela peut entraîner des pénalités.

Certains JA ont oublié de nommer des AR au dos de la feuille en Nationale. Cela entraîne des pénalités pour le club.

Il ne peut y avoir de stagiaire sur la feuille de rencontre sans nom d'un tuteur pour les encadrer.

- Utilisation de GIRPE  
Une demande sera faite à la ligue afin de rendre obligatoire l'utilisation de GIRPE pour la régionale, cela pourra engendrer des pénalités financières en cas de non-respect de cette obligation. A proposer lors du prochain conseil de ligue.
- Rappel sur les rapports JA  
Les JA doivent noter tout événement anormal sur le rapport. C'est encore plus important pour les blessures. Les CDA doivent faire un rappel sur les éléments à indiquer sur les rapports en début de saison ou lors d'un recyclage. (équipes incomplètes, réclamations, réserves, cartons, événements imprévus)
- Les juges arbitres et arbitres nommés et officiant doivent avoir une licence compétition à jour le jour de la rencontre.  
Les CDA doivent vérifier que les personnes nommées sont correctement licenciées principalement lors de la première phase et que leur qualification est active.

## **2- Critérium Fédéral :**

- utilisation de SPID.  
Les JA2 ou JA3 nommés doivent utiliser SPID déconnecté et avoir les droits pour une période donnée, pour leur permettre de préparer, gérer et remonter les résultats de la compétition (voir avec les CSD), les CDA organiseront (avec leurs référents SPID) des mises à niveau SPIDD pour les JA.  
Il reste la solution d'avoir un référent SPID qui prépare les compétitions et transmet les fichiers (SPID.GDB ou les fichiers ZIP (ref, package et licenciés)) aux JA des compétitions
- Nominations des JA et DE  
Les JA doivent être des JA2 ou JA3, en aucun cas un JA1 (un JA1 ayant de bonnes connaissances des compétitions individuelles peu aider si le JA principal le désire). Il est demandé d'être vigilant sur la composition des tables de JA pour que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions, il ne faut pas oublier d'intégrer les JA2-3 nouvellement promus afin d'augmenter leur expérience et ainsi les rendre autonome au plus vite.

Les CDA transmettront la liste des JA opérationnels dans chaque Comité pour début septembre.

## **3- Bilan arbitrage sur les compétitions terminées**

- 2<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N1 (2 au 4/12/22 à THORIGNE-FOUILLARD) :RAS
- 3<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 seniors (28 et 29/01/23 à MUR-DE-BRETAGNE) bien que cette compétition ait été organisée au dernier moment l'arbitrage a été assuré sans problème.
- 4<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 jeunes (11 et 12/03/23 à VERN-SUR-SEICHE) : RAS

## **4- Point arbitrage sur les compétitions à venir**

- Championnat de Bretagne individuel (10 et 11/06/23 à PLESCOP)  
Prévoir l'utilisation d'un QR code pour les joueurs et encadrants.

- N2 tour 1 Jeunes 14 et 15 octobre 2023 (comité 29)  
Il faudra 36 arbitres (en principe : 18 du Finistère, 6 de chaque comité)
- N1 tour 2 seniors tour 2 les 1, 2 et 3 décembre 2023 (THORIGNE FOUILLARD)  
Il faudra 16 arbitres régionaux (8 du comité 35 et 8 à fournir par les autres comités)
- N2 Seniors tour 4 les 06 et 07 avril 2024 (comité 35).  
Il faudra 24 arbitres (en principe 12 de l'Ile et Vilaine, 4 de chaque comité)

## 5- Règlements des compétitions

Ceci est de la responsabilité de chaque CDA qui doivent informer leurs JA et AR des règlements

Il est demandé de faire un rappel sur les rapports JA et conduite à tenir :

- Abandons
- Forfaits
- Blessures
- Cartons (cartons conseillers)

Pour la N2 jeunes prévoir un SPIDMAN supplémentaire (cahier des charges ou désigner un JAA SPIDD)

Demander l'accord de la CSR pour laisser le choix de la mise en poule (serpent ou blocs) au JA responsable de l'épreuve avec inscription dans le règlement du Bretagne

## 6- Informations sur les éventuels changements (honorabilité, information premiers secours)

Pour pouvoir officier dès la saison prochaine, les arbitres et juge arbitres devront avoir validé la case concernant l'honorabilité qui autorise la Fédération à transmettre les noms et dates de naissance pour faire vérifier l'honorabilité. Sans accord la personne ne pourra plus officier en compétition.

Pour l'information « premiers secours » la question est posée à la Fédération pour connaître les modes d'applications.

## 7- Les formations

Au vu du nombre de formations faites ces dernières saisons, les arbitres de certains comités ne sont pas souvent disponibles pour les compétitions « type CF nationales », C'est dommage car c'est sur ce genre de compétition que l'on progresse.

Pour la saison prochaine, les candidats AR devront remplir un formulaire de prestations qu'ils ont effectuées comme stagiaires et le présenter pour passer la validation de leur formation. Les validations AR se feront donc sur les compétitions type CF National, Bretagne.

Les formations JA1 devront inclure la formation GIRPE (UV2 sera faite si possible, le jour de la formation et non pas à la maison).

Les pratiques JA2-3 comprendront la connaissance et l'utilisation de SPIDD, ce qui permettra une plus grande autonomie des JA.

**Les fiches d'inscriptions pour les formations AR, JA1 sont en ligne sur les sites de la ligue et des comités, pour les autres formations (JA2, JA3, etc...), prendre contact avec le responsable des formations (Jean-Luc POTDEVIN : ( [cra.formation.tt@gmail.com](mailto:cra.formation.tt@gmail.com) )**

## **8- Les tenues d'arbitres**

Recherche une personne pour remplacer le CRA qui arrêtera la gestion des tenues à la fin du stock actuel.

## **9- Questions diverses**

Un courrier sera adressé à chaque club qui n'est pas en conformité avec les obligations de JA dès que les résultats des championnats seront validés.

Une session d'Arbitre de Club va être réalisée dans le Finistère.

Il n'est actuellement pas prévu de réaliser une formation de ce type dans la Ligue de Bretagne.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CRA,  
Comités (pour diffusion)  
Secrétariat LBTT,

Le Président de la CRA  
Jean-Luc POTDEVIN